

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023
N° 2023.12.02

| | | |
|-------------------------|-----------|--|
| Conseillers en exercice | 33 | L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 décembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire. |
| Présents | 23 | |
| Absents représentés | 10 | |
| Absents non représentés | 0 | |

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Michel PRÉAU représenté par Françoise MASSOUBRE
Valérie BERTHÉOL représentée par Martine MÉZONNET
Damien PESSOT représenté par Nadine DAMBRUN
Philippe ROCHETTE représenté par Patrick NEHEMIE
Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Hervé GRANDJEAN
Francis GAUMY représenté par Christine LECHEVALLIER
Vivien GOURBEYRE représenté par Christian DURANTIN
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Olivier DEVISE représenté par Hélène VEILHAN

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_02-DE

MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 portant modification des membres du conseil municipal pour siéger au sein du comité technique et du comité d'hygiène , de sécurité et des conditions de travail,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022 portant création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022 précisant les règles de composition et fonctionnement du comité social territorial commun entre la commune et le CCAS,

Considérant, que les représentants de la collectivité ou de l'établissement ne peuvent pas être plus nombreux que les représentants des personnels au sein du CST,

Considérant, que les représentants de la collectivité et établissement public sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination,

Considérant, que les suppléants dans chacun des deux collèges sont en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant, que dans le cas où le nombre de membres du collège des représentants de la collectivité et établissement public est inférieur à celui des représentants du personnel, le président du CST peut compléter en tant que de besoin, par un ou plusieurs membres de l'organe délibérant,

Considérant, la démission de Mme Marie-Laure LANCIAUX par courrier reçu en Mairie le 12 septembre dernier,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **31 Voix Pour, 2 Abstentions** décide :

- **INFORME** de la modification des membres représentants de la collectivité et établissement public par l'autorité investie du pouvoir de nomination

La liste des représentants de la collectivité et établissement public siégeant au CST est fixée comme suit :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Jean Paul CUZIN, Président- Patrick NEHEMIE- Nadine DAMBRUN- Aurélien BAZIN- Dominique MOLLE | <ul style="list-style-type: none">- Guy PICARLE- Jean-François VIGUES- Cristina MESLET- Josiane BOHATIER- Isabelle FOURTIC |

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN